

Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 9 septembre 2003

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: AEG Kondensatoren und Wandler GmbH, Berlin (D)

Requérant: ALSTOM Schweiz AG, Oberentfelden (CH)



Transformateur de courant pour traversée en construction ouvert pour montage dans des installations de commutation à enceinte étanche sous SF6.

Type: VIS WI

9 septembre 2003

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:
Le directeur, Wolfgang Schwitz